

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Du Jeudi 8 avril 2021
Année scolaire : 2020 - 2021
Numéro de séance : 5
Date de convocation : 31/03/2021
Présidence de M. Joël MAILLOT
Quorum : 16 (30 membres)
Nombre des présents en début de séance : 16

Membres présents : M. Maillot - M^{me} Vabre - M. Gamore - M^{me} Barral - M^{me} Thiers - M. Chambonnet - M. Moulain - M^{me} Delhoume - M. Ciccone - M. Menant - M. Leneyle - M. Coste - Mme Hostalery - M^{me} Pizano - M^{me} Davin - M^{me} Biousse - M. Brard - M^{me} Michel-Hourdiarne - M^{me} Torlet - Mme Berthier - M. Benaamani

Membres excusés : Mme Halbout - M^{me} Prégermain - Mme Cabane

Membre invité : M. Bonfils - Mme Berthaud

Sommaire des questions traitées	Décision Avis (A) Vote (V) Extrait (E) Motion (M)	Numéro d'acte	Pièces jointes
			désignation
Ordre du jour			
1. Approbation du procès-verbal du C.A. du 4 février 2021			
2. COFI (Compte financier) 2020	V	ANT N°36	Annexes 1 & 2
Affectation des résultats	V	ANT N°37	
3. Conventions et contrats :			
Contrat de maintenance des installations de sécurité incendie	V		
Contrat pour la mise à disposition d'un distributeur de boissons chaudes pour les personnels	V	ATR N°38 ATR N°39	
Contrat photocopieurs	V	ATR N°40	
Convention de mutualisation des tables de tennis de table	V	ATR N°41	
4. Don de chaises	V	ANT N°42	
5. Informations du chef d'établissement			
Projet pilote	V	ANT N°43	
Calendrier prévisionnel de fin d'année	V	ANT N°44	
Modalités d'organisation de l'oral du DNB	V	ANT N°45	

Points préliminaires :

- ◆ En raison de la situation sanitaire, ce conseil se déroule en visioconférence, M. Maillot remercie les membres d'avoir répondu présent pour cette séance.
- ◆ Monsieur Maillot, Principal, confirme que le quorum (mini 16/30) est atteint et déclare la séance ouverte à 18h02
- ◆ 16 votants
- ◆ Secrétaire de séance : Mme Barral.

Avant de débiter la séance, M. Maillot remercie l'ensemble des membres présents. Il remercie également Monsieur André Bonfils, fondé de pouvoir représentant l'agent comptable, pour sa présence.

Ordre du jour du CA du jeudi 8 avril 2021 :

Ordre du jour modifié :

1. Approbation du compte rendu du CA du 4 février 2021
2. COFI 2020 (compte financier)
3. Contrats et conventions
4. Don de chaises
5. Projet pilote (expérimentation pédagogique)
6. Informations du chef d'établissement

Il n'y a aucune question diverse remontée

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 février 2021

Le PV a été envoyé aux membres du CA titulaires et suppléants. M. Maillot demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant ce procès-verbal.

Approbation du procès-verbal du 4 février 2021 :

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le procès-verbal est approuvé.

18h08 → Arrivée de M. Moulain et M. Benaamani (18 présents)

2 Compte financier 2020 (COFI 2020)

M. Maillot rappelle que le compte financier est l'acte qui arrête les comptes de l'exercice écoulé. C'est un document unique qui retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice par l'ordonnateur et l'agent comptable. Le compte financier rend compte du résultat de l'exercice et présente le bilan. M. Maillot rappelle qu'à l'issue de la présentation du compte financier (COFI), les membres du conseil d'administration devront se prononcer 2 fois :

- 1 vote sera demandé pour l'adoption du COFI « sans réserve »
- 1 vote pour l'affectation des résultats de l'exercice

18h10 → Arrivée de Mme Torlet et M. Coste (20 présents)

Madame Barral, Gestionnaire, présente le rapport de l'ordonnateur sur le compte financier. Elle présente le récapitulatif des dépenses et des recettes de chacun des services sur l'année 2020.

Voir annexe n°1

Concernant la perception de Taxe d'apprentissage, la collecte s'élevait à 2 173.18 € en 2020, et au 31/12/2020 le compte de TA était à 4 069.52 €.

Au niveau de la viabilisation : la consommation d'eau a augmenté en 2020 par rapport à 2019, due principalement à une fuite de sanitaires dans le bâtiment B, une fuite de courte durée dans le bâtiment des logements, l'arrosage automatique de la toiture végétalisée du bâtiment A, les travaux d'agrandissement du réfectoire, les nouveaux sanitaires modulaires posés dans l'été 2020. Les aides de fonds social concernent la restauration, ainsi que des colis de fournitures scolaires et des vêtements de sport.

18h25 → Arrivée de Mme Pizano (21 présents)

Monsieur Bonfils, fondé de pouvoir représentant l'Agent Comptable, présente à son tour le rapport comptable du compte financier.

Voir annexe n°2

Le résultat est la différence entre toutes les recettes nettes et toutes les dépenses nettes de la section de fonctionnement (services généraux et spéciaux).

L'exécution du budget 2020 dégage un excédent de 14 442,72 €.

Le fonds de roulement est le principal indicateur financier. Élément essentiel pour la gestion financière de l'établissement, il apporte une information sur la marge de manœuvre dont dispose l'établissement pour financer des futurs investissements sur fonds propres.

Son montant arrêté au 31 décembre 2020 est de **128 770,86 €** ce qui assure au collège une **autonomie de fonctionnement de 140 jours**.

Il augmente de **+ 16 703,48 € sur un an** (+ 14,9 %).

Cette variation correspond à la capacité d'autofinancement constatée à la fin de l'exercice puisque aucun investissement sur fonds propres n'a été réalisé en 2020.

Son évolution sur 5 ans est plutôt positive puisque le nombre de jours de fonds de roulement est passé de 70 jours fin 2015 à 140 jours fin 2020.

Cependant le nombre de jours de fonctionnement calculé pour 2020 doit être relativisé car il est extrait sur la base de dépenses nettes nettement inférieures à une année d'exploitation courante. En effet, les dépenses de la section de fonctionnement sont inférieures de près de 140 000 € aux charges nettes constatées sur l'exercice 2019.

Un seul stock figure dans la comptabilité du collège, celui des denrées alimentaires.

Son montant constaté à la fin de l'exercice est de **6 852,20 €**.

Il augmente en valeur de 1 087,76 € sur un an soit + 18,87 %.

Il correspond à **13,19 jours de fonctionnement du service restauration**.

Le Président soumet au vote l'arrêt du compte financier 2020 tel qu'il a été présenté sans réserve

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Délibération enregistrée sous l'acte - n° ANT CA 20 21 - N° 36

Le compte financier est approuvé sans réserve

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2020 :

Le collège dispose de 2 comptes de réserves distincts (service général et SRH).

La répartition du résultat excédentaire de 14 442,72 € tel qu'il ressort de l'exécution budgétaire est proposée de la manière suivante :

* un **excédent de 17 889,04 € au compte de réserve du service général (10681)**

* un **déficit de - 3 446,32 € au compte de réserve du SRH (10687)**

Le Président soumet au vote l'affectation du résultat selon la répartition énoncée. **La répartition est approuvée.**

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Délibération enregistrée sous l'acte - n° ANT CA 20 21 - N° 37

M. Maillot remercie vivement M. Bonfils et Mme Barral pour la qualité du travail et de la présentation.

3 Contrats et conventions :

3-1 Contrat de maintenance des installations de sécurité incendie

Contrat de maintenance préventive et corrective, et vérifications périodiques réglementaires, par SAS 26 de Montélimar.

La durée de ce contrat est d'1 an, à compter du 1^{er} mai 2021, renouvelable 3 fois par reconduction expresse. Le coût annuel est de 1 498.00 € HT.

Mise au vote de ce contrat :

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 20-21 - N°38			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

3-2 Contrat pour la mise à disposition d'un distributeur de boissons chaudes pour les personnels

Contrat avec BDA distribution, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} mai 2021. La machine est située dans l'espace de pause des personnels au bâtiment A, les gobelets plastiques sont remplacés par des gobelets carton, et les tarifs changent, ils seront affichés sur la machine.

Mise au vote du contrat :

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 20-21 - N°39			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

3-3 Contrat photocopieurs avec « Infinity bureautique »

Madame Barral présente la démarche. Le contrat avec C'pro se terminant le 30/06 prochain, nous avons publié pendant le mois de mars un marché pour un nouveau contrat de location/maintenance sur 5 ans, comprenant 4 photocopieurs multifonctions : 1 appareil à l'administration, 2 en salle des professeurs et 1 en vie scolaire.

Les caractéristiques demandées pour les nouvelles machines sont similaires aux machines actuelles : vitesse, scans, impressions, gestion des quotas.

Volume annuel prévisionnel de 400 000 copies noir et blanc et 15 000 copies couleur.

4 prestataires ont répondu à ce marché, dont le prestataire actuel. Les offres ont été étudiées et notées selon les critères du marché énoncés dans le règlement de consultation : 50% pour le prix, 25% pour la qualité du matériel et 25 % pour la maintenance préventive et corrective.

La synthèse des offres a permis à la commission d'appel d'offres de retenir le prestataire Infinity bureautique, pour un coût total annuel de 15 640 € HT pour la location maintenance, des copies à 2.80 € HT les 1000 copies noir et blanc et 28 € HT les 1000 copies couleur.

Ce prestataire équipe déjà des établissements scolaires de la région, dont 3 collèges drômois qui sont très satisfaits et le recommandent.

Le contrat a une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Mise au vote de ce contrat :

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 20-21 - N°40			

La signature de ce contrat **est approuvée à l'unanimité.**

3-4 Convention de mutualisation des tables de tennis de table

Un partenariat avec le club Handisport de Montélimar, pour l'utilisation des tables de tennis de table, est déjà actif depuis plusieurs années, mais cette convention permet d'officialiser cette mutualisation. Les pratiquants peuvent ainsi utiliser plus de tables simultanément. La durée de la convention est d'un an, renouvelée de façon expresse.

Mise au vote de la convention :

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 20-21 - N°41			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

4 Don de chaises

Le collège Jean Monnet de Bourg de Péage a donné 30 chaises au collège Monod.
M. Maillot propose maintenant aux membres du conseil de s'exprimer concernant l'acceptation de ce don.

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 20-21 - N°42			

Ce don de chaises **est approuvé à l'unanimité**

18h55 → Départ de M. Chambonnet (20 présents)

5 Projet pilote

M. Maillot partage des expériences et des constats faisant ressortir régulièrement lors des nombreuses observations croisées entre les écoles et le collège : Comment d'élèves de CM2 concentrés et calmes, peut-on passer à des élèves de 6^{ème} stressés et surexcités ? Le cadencement de la journée, la course continue toutes les 55 minutes... seraient peut-être une des raisons de cette situation.

Une équipe pédagogique propose un projet pédagogique pilote pour l'année scolaire 2021-2022

Madame Hostaléry et Mme Berthaud (invitée) présentent en détail ce projet.

Il s'agit d'un véritable projet pilote avec un aménagement horaire pour mettre en œuvre la pédagogie différenciée.

L'équipe constituée de 4 enseignantes (Anglais, français, histoire-géographie EMC et mathématiques)

Projet pour 2021-2022, pour 2 classes de 6ème en barrette.

Constats :

Rappel : les conditions de travail, c'est 28, 29, jusqu'à 30 élèves par classe, dans 40m2, et il faut mettre en œuvre la pédagogie différenciée en 55 minutes.

pour les élèves :

- format de 55 minutes contraignant pour avancer et s'investir à leur rythme dans les apprentissages, mise en route de chaque élève (rythme propre à chacun) et pour les professeurs :

- le temps d'installation dans l'activité, manipulation de matériel (tablettes, objets...),
- le temps d'explication supplémentaire/approfondie pour les élèves en difficulté,
- le type d'activités proposées : certaines quasiment impossibles à mettre en place en 55mn,
- l'espace de travail : agencement de l'espace et du matériel difficilement modulable,
- l'accueil des élèves : bienveillance et sérénité des enseignants entravées par le temps imparti,
- difficulté de communiquer avec les autres membres de l'équipe et d'envisager une collaboration sur des projets interdisciplinaires.

Objectifs :

- Redonner du sens aux apprentissages pour les élèves / et à l'enseignement pour les enseignant.e.s.
- Redonner du plaisir à apprendre et à enseigner.
- Redonner aux élèves la confiance en leurs professeur.e.s et en leur capacité d'apprendre.
- Développer l'autonomie des élèves dans l'apprentissage.
- Utiliser et renforcer les compétences transversales acquises en primaire.

Perspectives de mise en œuvre

• un emploi du temps aménagé en regroupant les heures des matières français, mathématiques, histoire-géographie-emc, anglais, les autres matières ayant déjà une répartition hebdomadaire. (cas particulier de l'EPS).

-> avantage : 2 à 3 matières par jour, donc cartable léger (voir annexe 1 : emploi du temps)

• une pédagogie repensée pour mettre en œuvre les objectifs : projets interdisciplinaires, travail en ateliers, jeux pédagogiques, parcours individualisés selon les compétences des élèves... pour que chacun progresse selon ses besoins.

• une heure de vie de classe par quinzaine pour faire le point avec les élèves (cohésion de classe, bilan des compétences...).

• une heure de synthèse hebdomadaire pour l'équipe pédagogique des 4 professeurs

• les lieux : les enseignantes souhaiteraient conserver leurs salles de classe aménagées, si possible proches les unes des autres, pour favoriser les échanges en tous genres.

Bilan :

La mise en forme de ce bilan est en cours de réflexion (questionnaire, résultats, bien-être des élèves – comment l'apprecier ? - progrès, comparaison septembre / juin, ...).

Mesdames Berthaud et Hostalery répondent aux différentes questions :

L'expérimentation serait menée sur 2 classes de 6^{ème} dès la rentrée de septembre 2021, pour toute l'année scolaire. Les heures seraient rassemblées, par exemple 4h d'une même discipline seraient coupées au milieu par la pause méridienne, ou par la récréation. Cela permet plus facilement de faire des ateliers et des activités différentes dans le même domaine.

Exemple en français : un rituel d'accueil, des activités d'écriture, lecture, langue, un temps collectif. A la fin des 4 heures, tous les élèves auront fait plusieurs activités mais à un rythme différent, l'enseignement est adapté et sous forme de pédagogie différenciée.

Exemple en anglais, un très bon élève qui a terminé avant d'autres peut avancer en lecture avec des livres dans la langue, pour développer d'autres compétences, toujours dans la discipline. Des activités avec des jeux sont possibles, pendant lesquels les élèves réfléchissent et apprennent du vocabulaire.

Il n'y aurait pas de sélection d'élèves, ni de critères spécifiques requis pour appartenir à ces classes, l'objectif étant des classes mixtes et hétérogènes.

Les devoirs seront donnés pour la semaine suivante, et cela obligera à travailler sur la répartition hebdomadaire. Les élèves pourront se projeter, se donner des échéances, rendre leur travail aux autres enseignantes engagées dans la démarche à tout moment.

18h55 → Départ de Mme Torlet (19 présents)

Monsieur Maillot demande aux membres du CA de se prononcer pour cette expérimentation :

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte - n° ANT CA 20 21 - N° 43			

Le conseil d'administration donne un **accord unanime** pour la mise en place de ce projet pilote à la rentrée 2021

6 Informations du Chef d'établissement

Depuis le 6 avril, l'enseignement est assuré en distanciel. Les vacances de la zone sont maintenues du samedi 10 au dimanche 25 avril. Les cours seront assurés durant la semaine du 26 au 30 avril en distanciel. Le retour des élèves au collège se fera le lundi 3 mai 2021.

Nous mettons des tablettes à disposition des enfants démunis de moyens informatiques.

Le calendrier prévisionnel de fin d'année scolaire :

Le DNB blanc se déroulera :

Oral le mercredi 19 mai (journée banalisée, tous les enseignants seront mobilisés, les cours des autres niveaux ne seront pas assurés)

Ecrit : le jeudi 20 et vendredi 21 mai (les cours se dérouleront normalement pour les autres niveaux)

Les conseils de classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} seront placés le plus tard possible.

Epreuves d'examen du DNB :

- L'oral du DNB se déroulera le vendredi 18 juin (journée banalisée, les cours des autres niveaux ne seront pas assurés)

- Les écrits auront lieu le lundi 28 et mardi 29 juin. (seuls les élèves en examen seront présents)

La semaine du lundi 21 au vendredi 25 juin sera consacrée pour les élèves de 3^{ème} à des révisions de préparation à l'examen. Les emplois du temps pour ces élèves seront adaptés.

Monsieur Maillot demande aux membres du CA de se prononcer sur cette organisation de fin d'année :

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte - n° ANT CA 20 21 - N° 44			

Le conseil d'administration donne son accord pour cette organisation du calendrier de fin d'année.

Modalités d'organisation de l'oral du DNB :

L'épreuve orale du DNB 2021 sera organisée dans l'établissement le 18 juin 2021. Cette épreuve intitulée « soutenance d'un projet » consiste à présenter devant un jury une production réalisée dans le cadre d'un EPI (enseignement pratique interdisciplinaire) ou d'un parcours éducatif (avenir, citoyen, artistique et culturel) choisi par l'élève.

Cette épreuve est très importante (et doit être préparée très sérieusement), elle est notée sur 100 points, soit un quart des points des épreuves finales (400 points au total).

La présentation à l'oral d'une durée de 5 minutes est suivie d'un entretien de 10 minutes avec un jury composé de deux enseignants.

L'évaluation porte sur la qualité de l'expression orale (50pts) et sur la maîtrise du sujet présenté (50pts).

Dans la mesure où il s'agit d'un examen national, les notes ne seront pas communiquées aux élèves. Ces dernières apparaîtront sur le relevé terminal des résultats au DNB.

Afin de préparer cette épreuve, l'élève et sa famille renseigneront un document en précisant le projet choisi, ce document sera à retourner au professeur principal avant le 4 juin.

Monsieur Maillot demande aux membres du CA de se prononcer sur les modalités d'organisation de l'épreuve orale :

Votants 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte - n° ANT CA 20 21 - N° 45			

Le conseil d'administration donne son accord pour cette organisation.

Suite à l'arrêt soudain de la restauration, un don de denrées aux Restos du cœur de Montélimar a été fait ce 8/04 matin : 18 kg de fruits, 65 yaourts dont les DLC seront pendant les vacances, des choux, du céleri, ainsi que des produits d'épicerie dont les DLUO sont dépassées ou arrivent avant la ré-ouverture de la restauration début mai (châtaignes, farine, sauces, biscuits...). Valeur d'environ 600 € TTC.

Les membres du CA apprécient à l'unanimité ce geste mis en œuvre par Mme Barral et le lui font remarquer.

M. Maillot remercie l'ensemble des membres du CA pour leur participation rendue complexe dans ce contexte très particulier. Il apprécie réellement cette implication de tous qui permet la réussite et la qualité de ces réunions. Il donne à chacun rendez-vous en fin juin ou début juillet pour le dernier conseil d'administration de l'année scolaire qui sera, espère-t-il, le retour des CA en présentiel.

Fin de séance à 20h00.

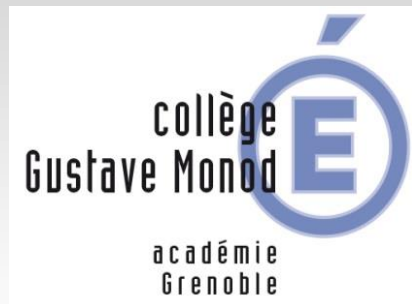
Le secrétaire de séance

Mme Barral

Le Président de séance,

J. Maillot

Annexe 1



COMPTE FINANCIER 2020 COLLEGE G. MONOD

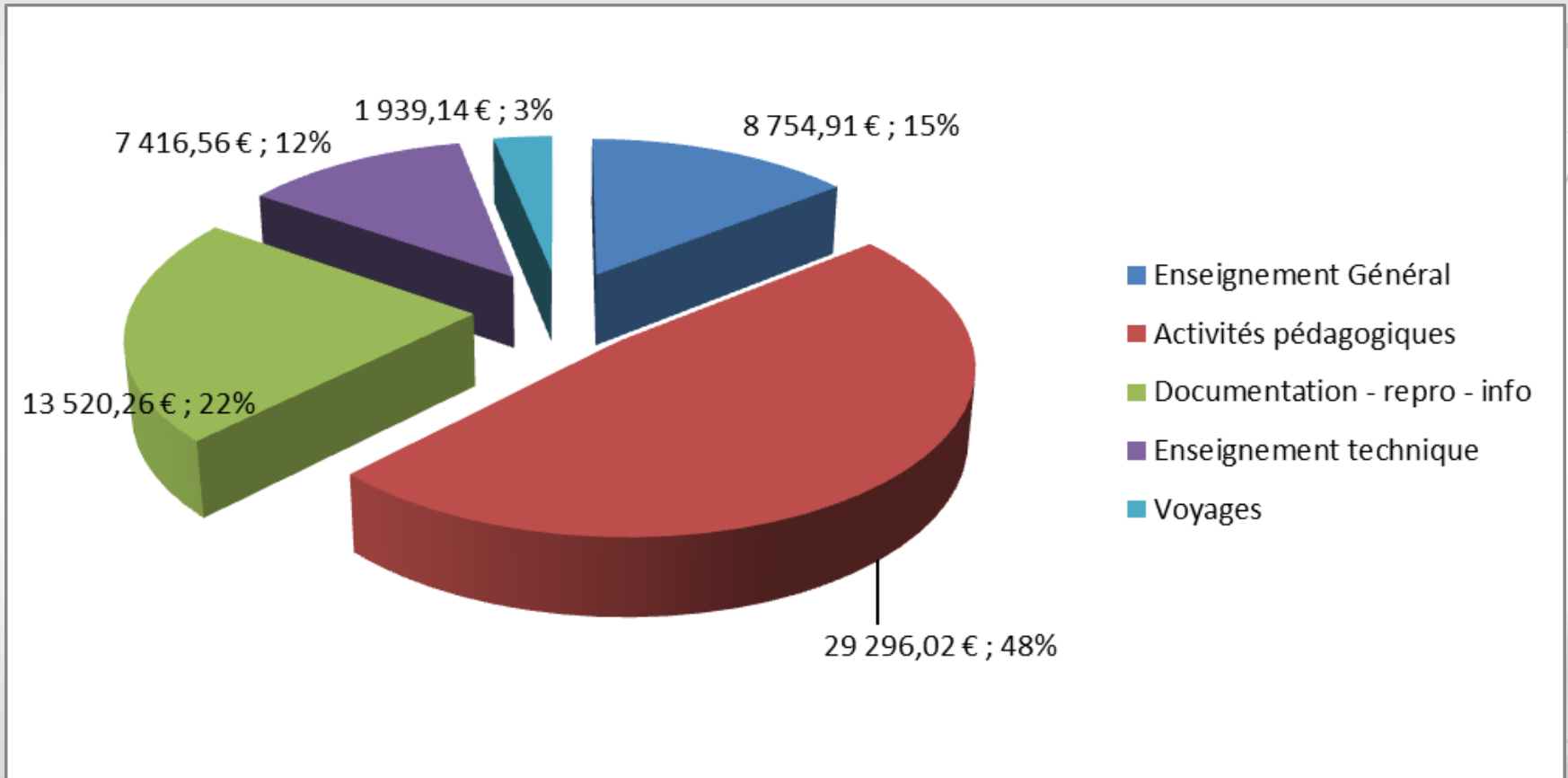
Définition

- Document commun à l'ordonnateur (chef d'établissement) et au comptable.
- Deux éléments :
 - Compte sur chiffres soumis au vote du CA.
 - Compte sur pièces (factures et ordres de recettes) soumis au juge des comptes.

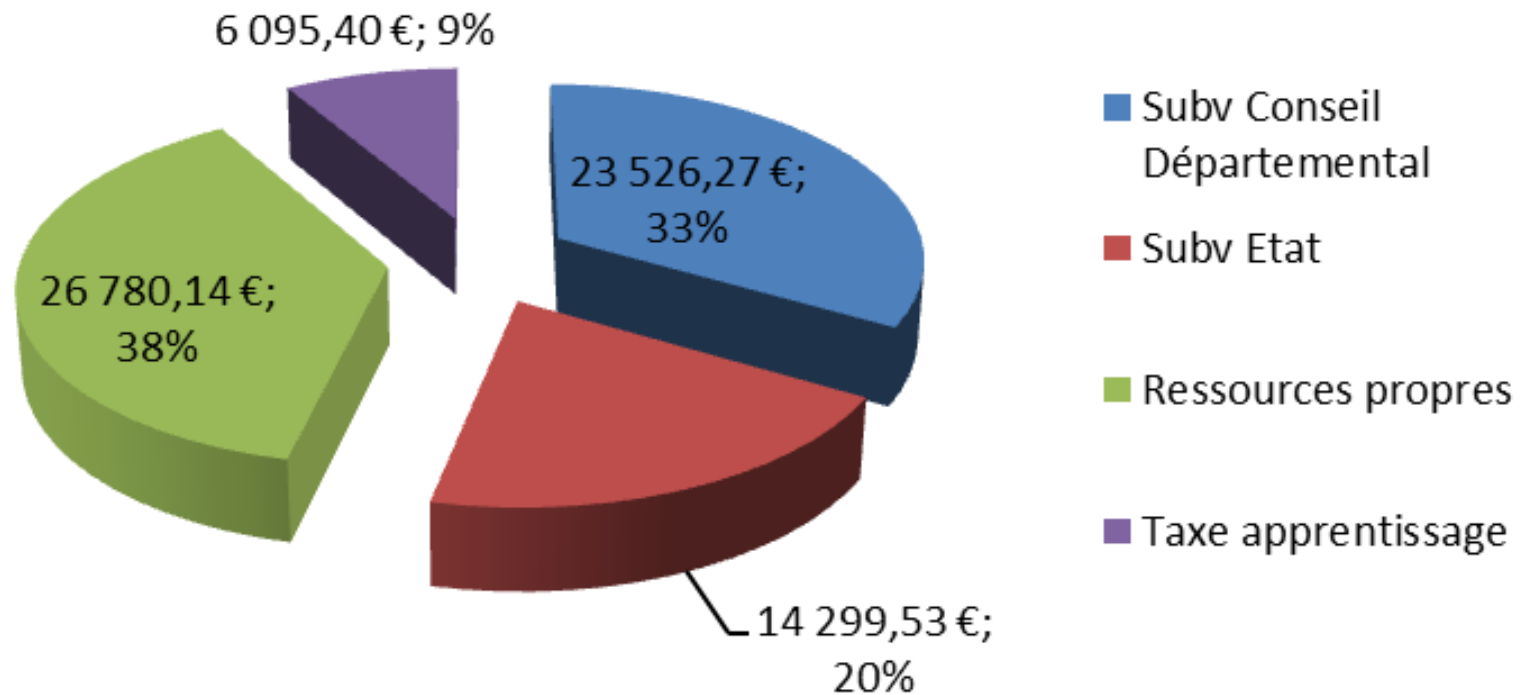
Rôle du Conseil d'Administration

- Arrête le compte financier après avoir entendu l'ordonnateur et l'agent comptable (1^{er} vote).
- Affecte les résultats de l'exercice (2^{ème} vote).

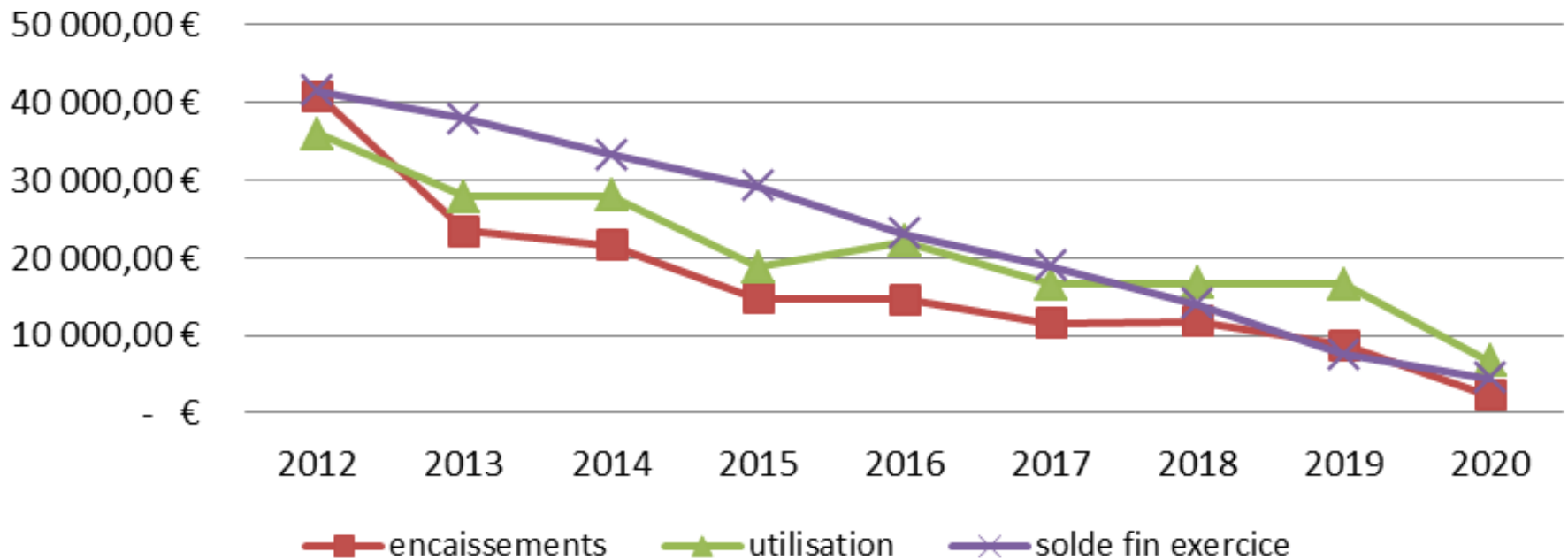
Dépenses du service AP



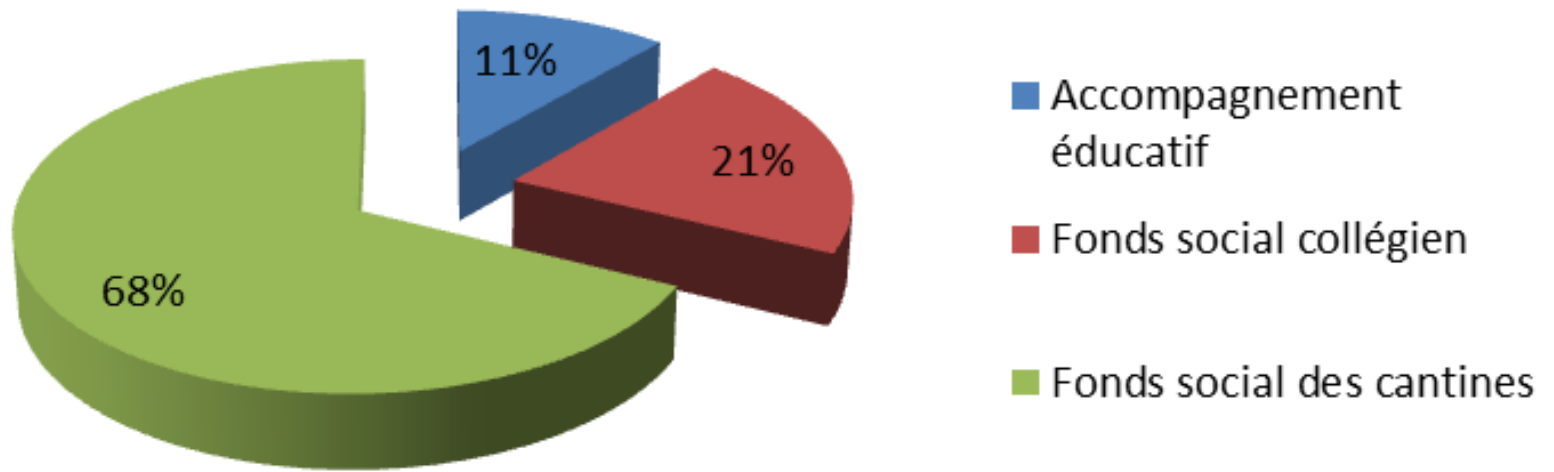
Recettes du service AP



Taxe d'apprentissage depuis 2012



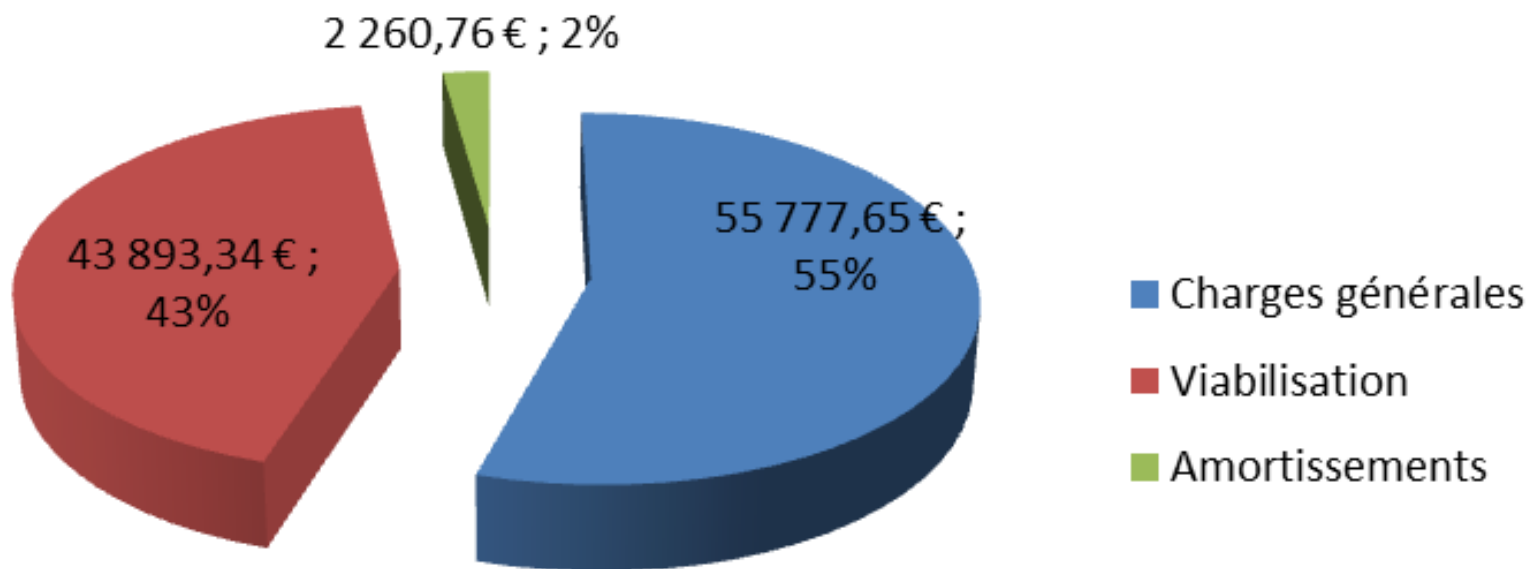
Dépenses et recettes du service VE



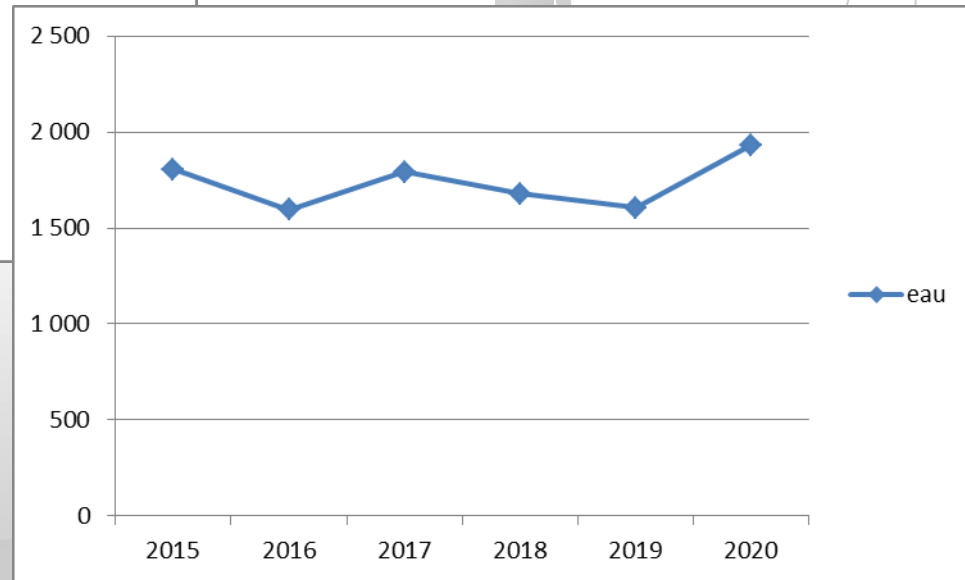
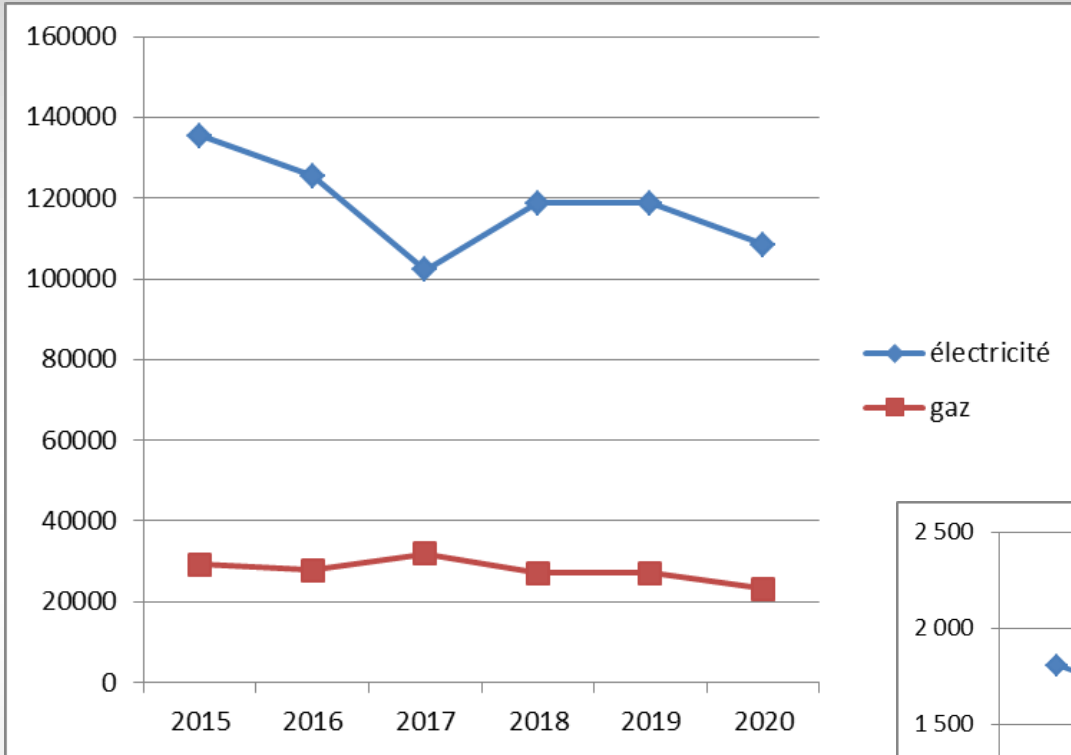
Aides sociales aux élèves

	FS cantine	FS autres aides
Nbre élèves aidés	12	3
Montant	991,95 €	235,95 €

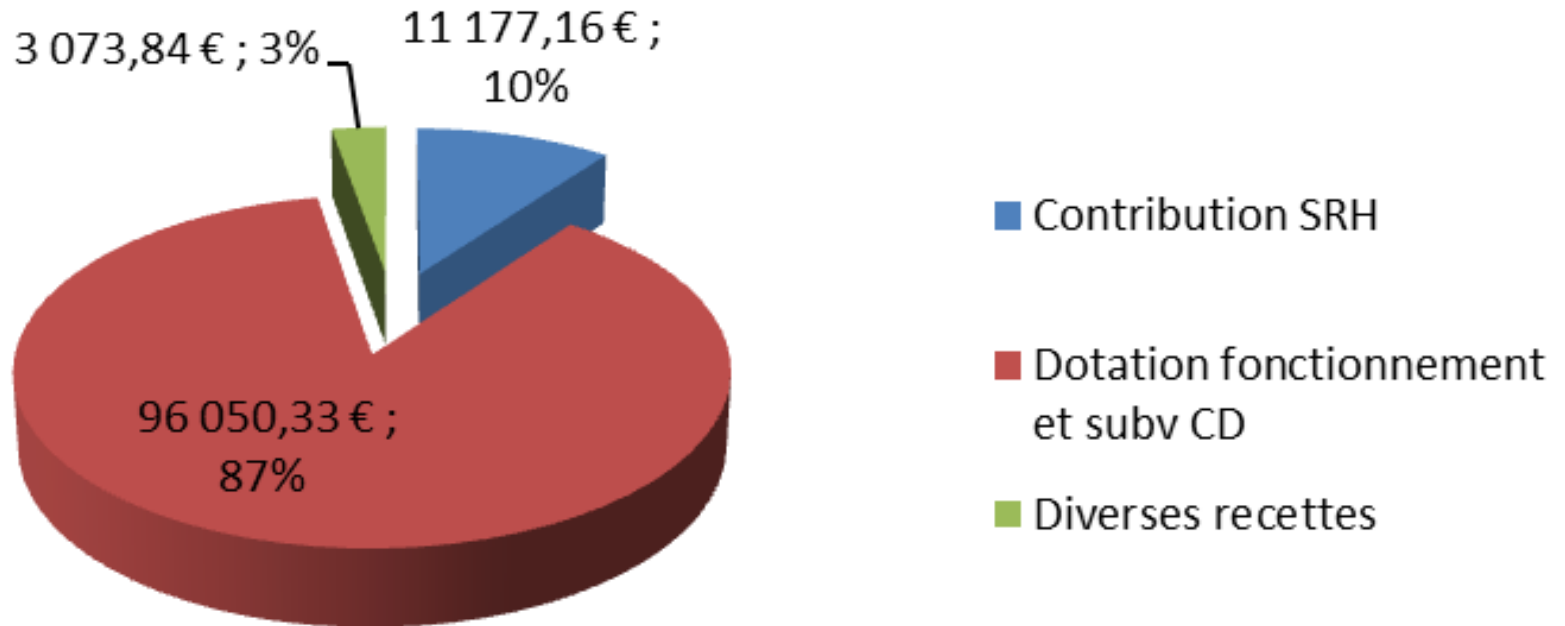
Dépenses du service ALO



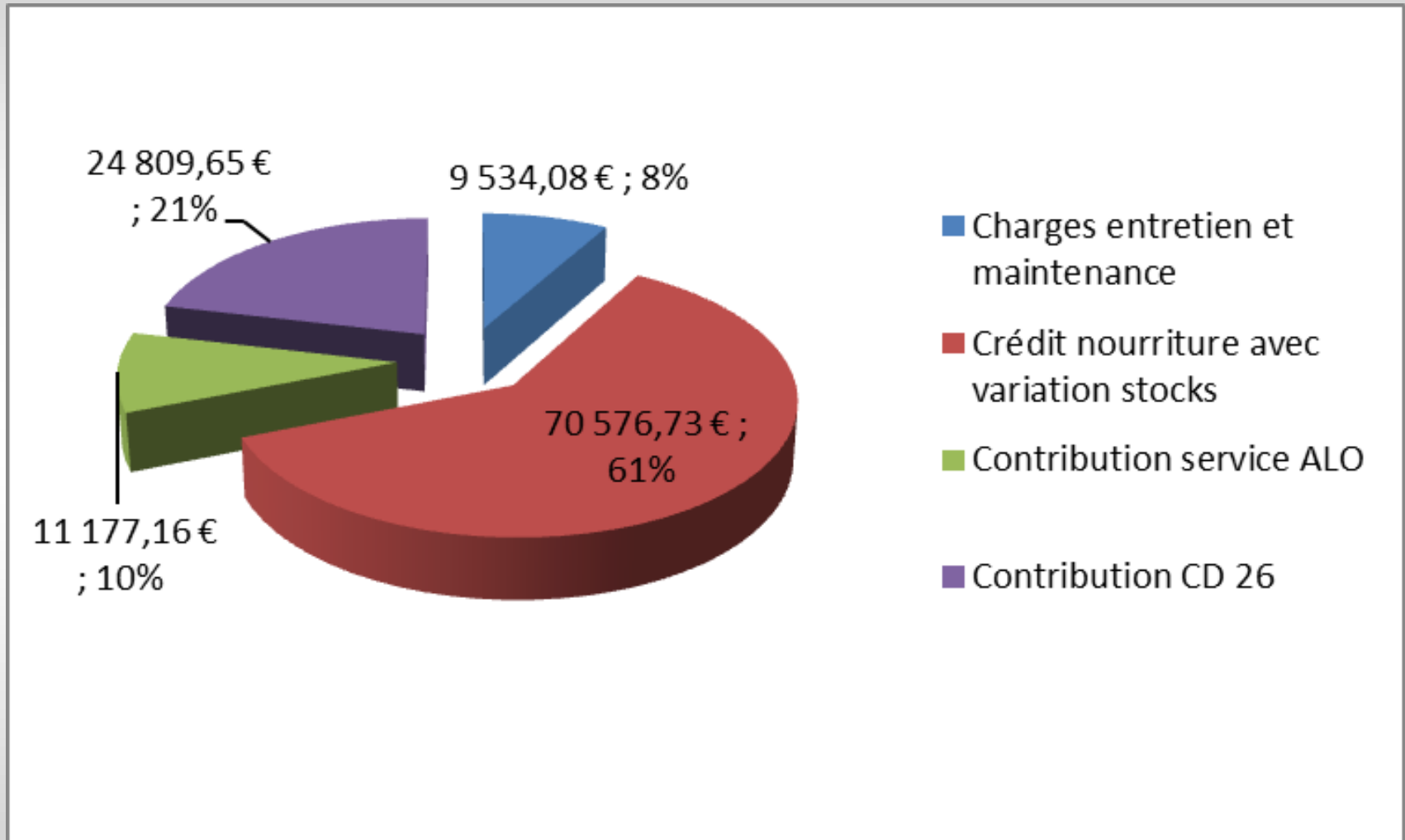
Viabilisation



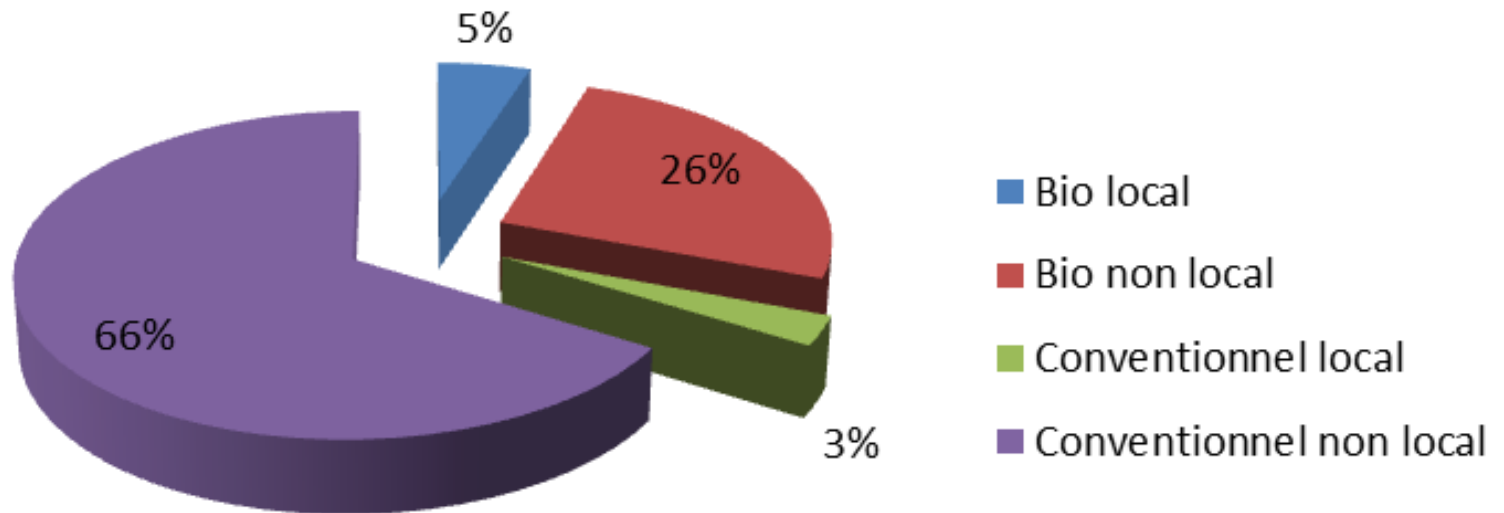
Recettes du service ALO



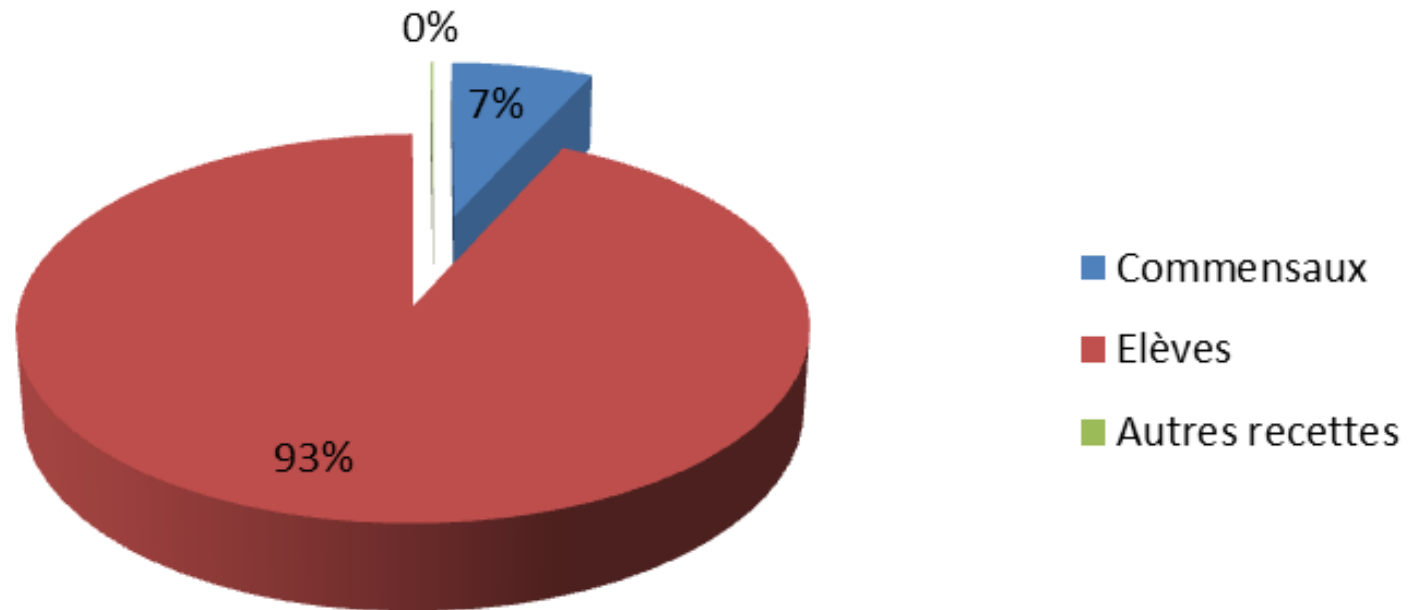
Dépenses du service SRH



Crédit nourriture



Recettes du service SRH



Annexe 2

ANALYSE FINANCIERE

- Le résultat et la CAF
- Les principaux indicateurs financiers et leur évolution (FDR, BFR et trésorerie)
- Etats du patrimoine et du stock alimentaire
- Etats des créances et des dettes
- Affectation du résultat
- Situation des réserves fin 2020

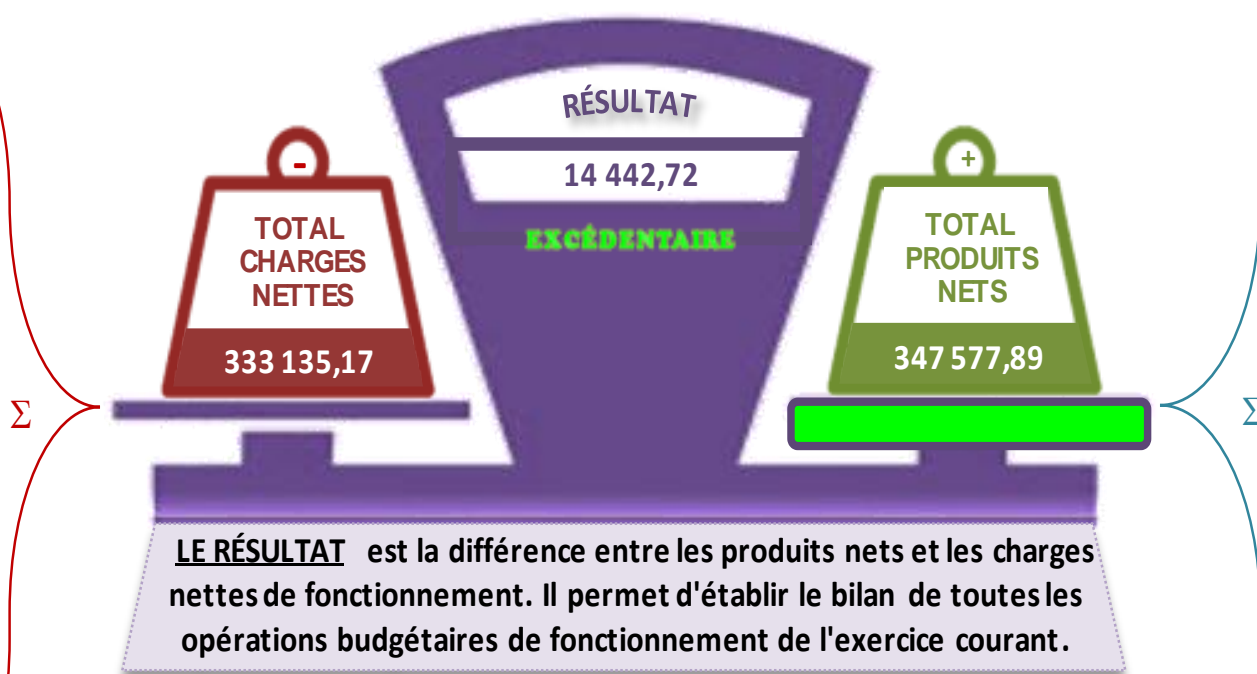
Le résultat et l'autofinancement constituent les deux principaux indicateurs de performance de l'exécution budgétaire.

Charges non
décaissables

2 260,76

Produits non
encaissables

0,00



L'AUTOFINANCEMENT est le résultat des seules opérations génératrices d'entrées ou de sorties de trésorerie. L'autofinancement est appelée CAF lorsqu'il est positif et IAF lorsqu'il est négatif. Il permet de mesurer l'impact de l'exécution budgétaire sur les fonds propres.

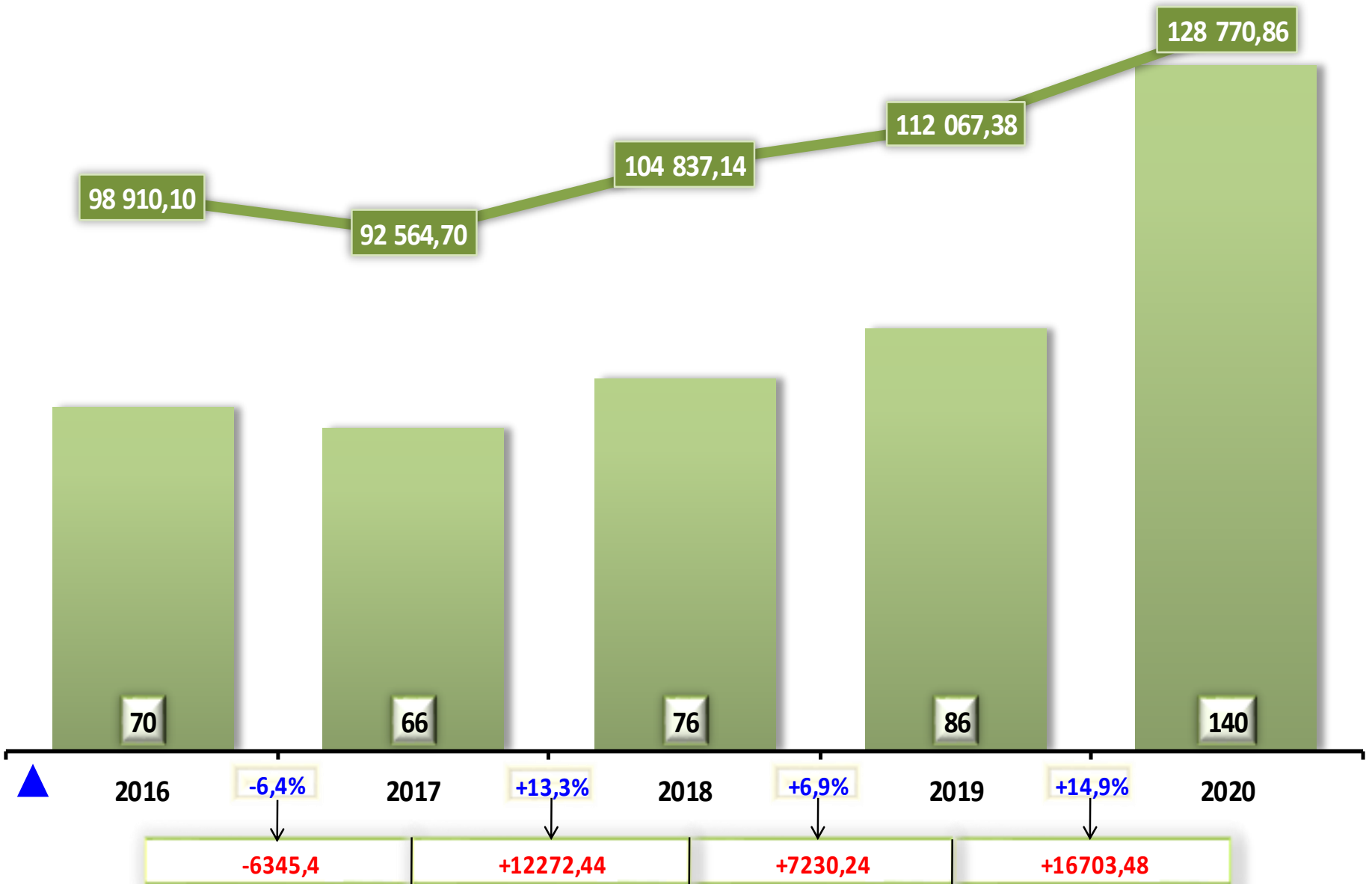
16 703,48

AUTOFINANCEMENT

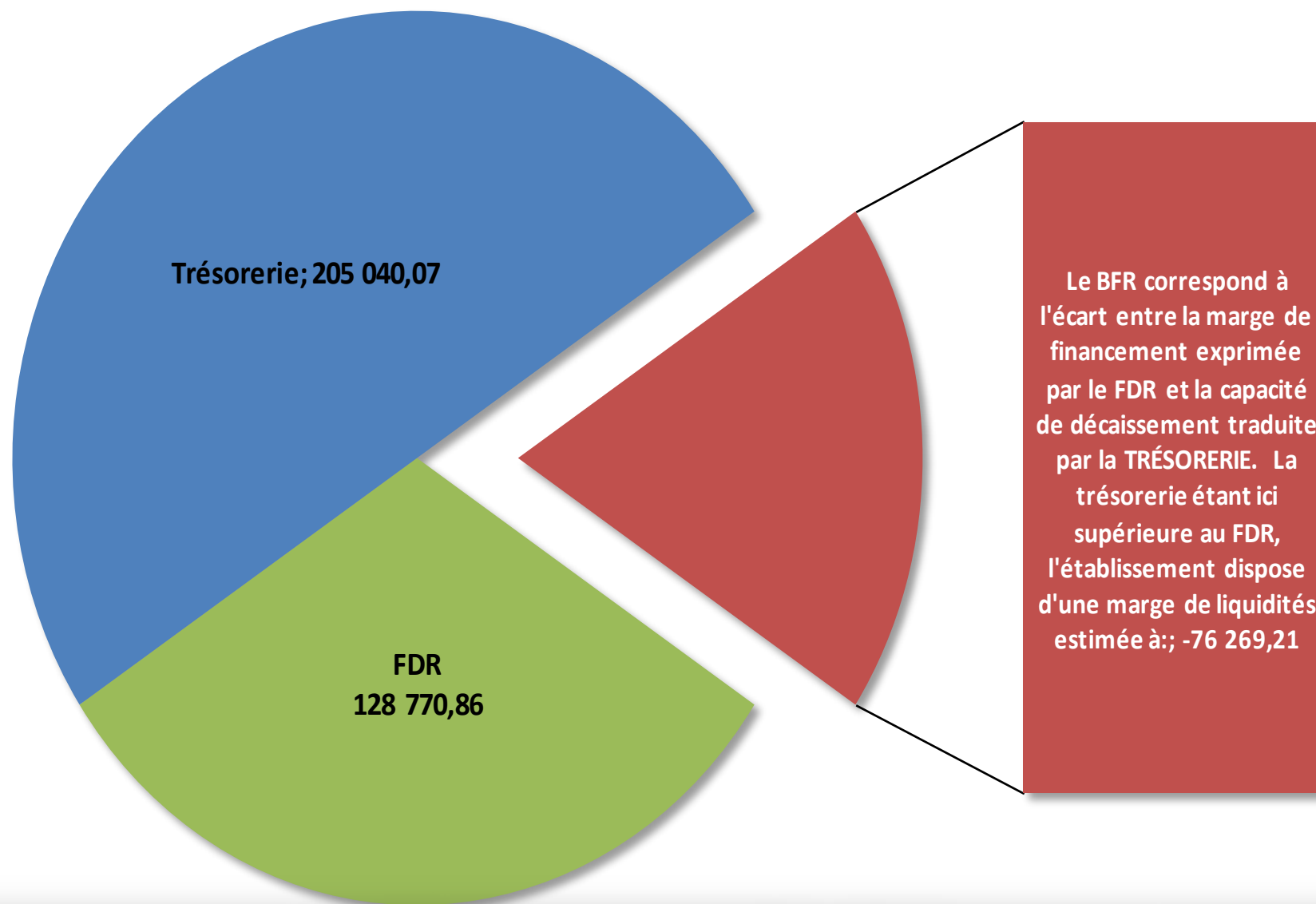
CAF

ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT ET DE SES JOURS INDICATEURS

Jours de Fonds de roulement Fonds de roulement



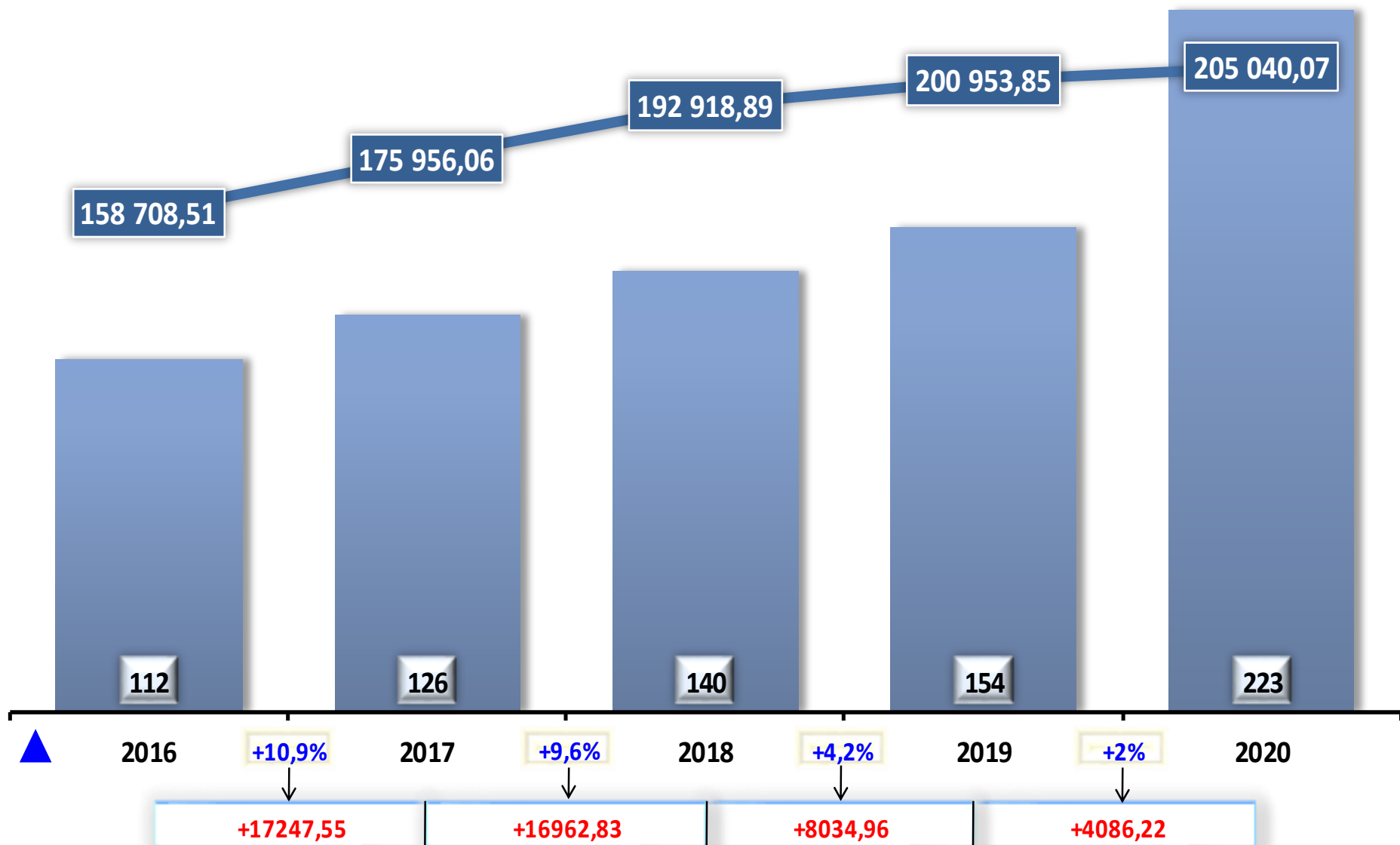
Le BFR mesure la capacité de l'établissement à financer son exploitation, au regard de sa trésorerie.



BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT = -76269,21

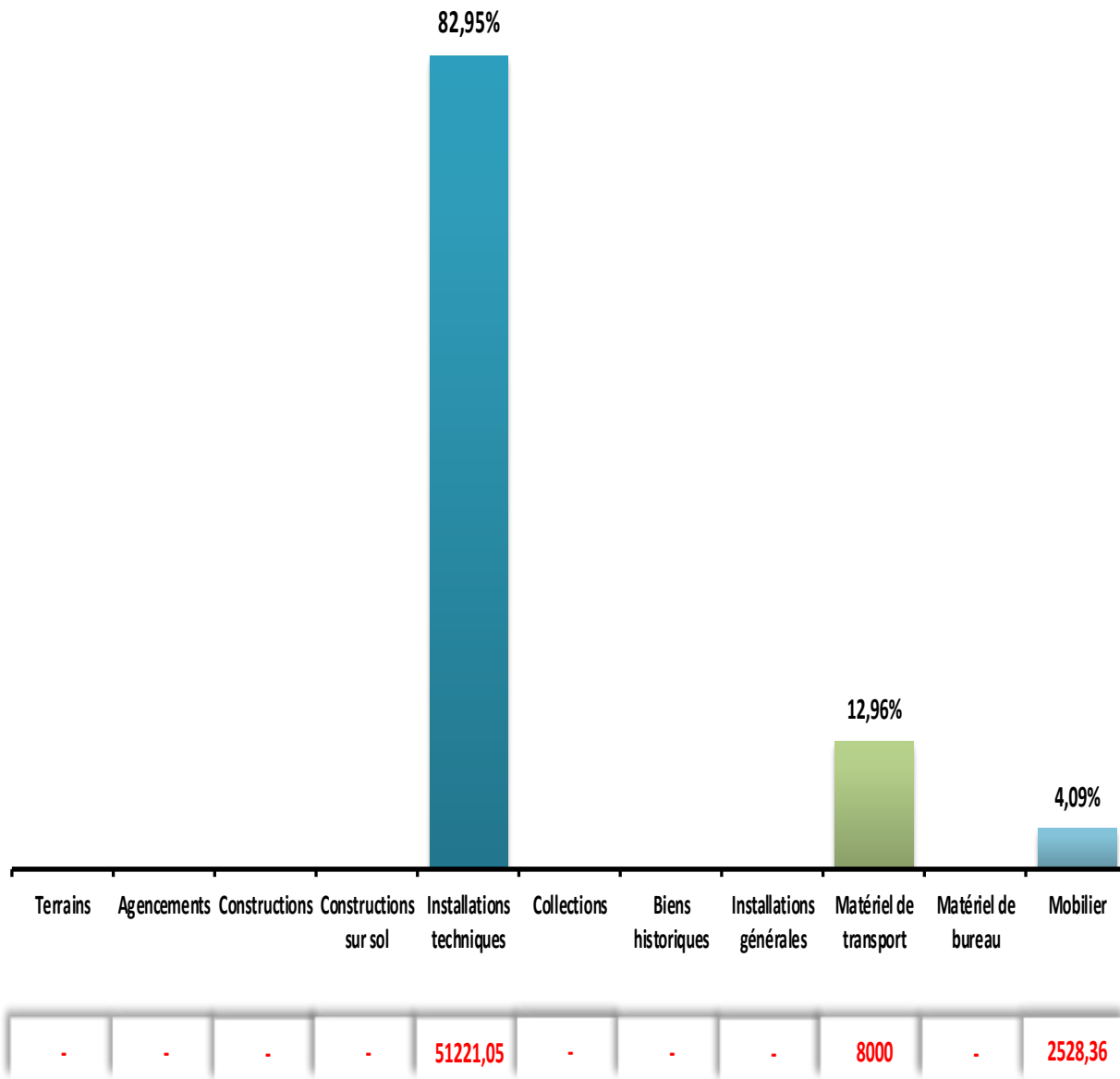
ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE ET DE SES JOURS INDICATEURS

■ Jours de Trésorerie — Trésorerie

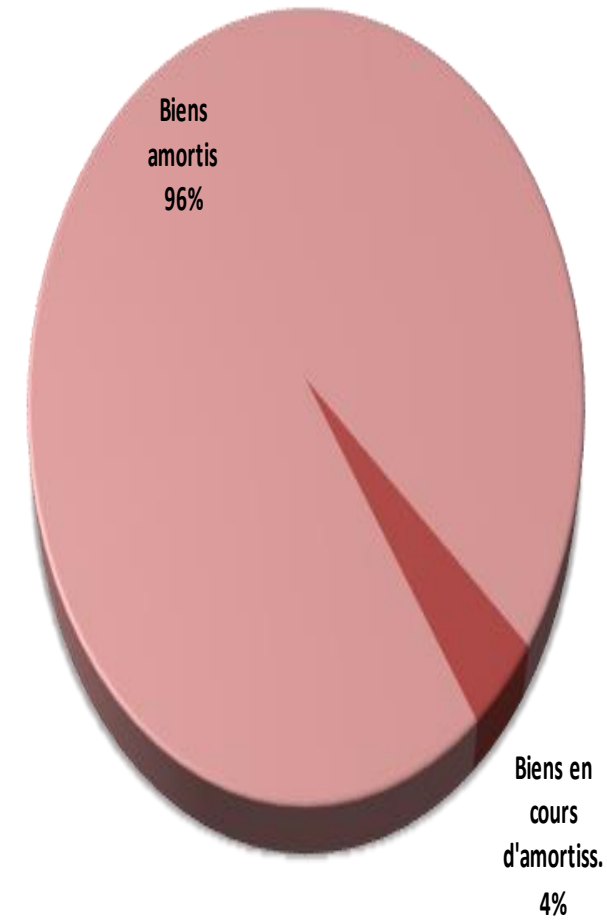


ÉTAT DU PATRIMOINE

Composition du patrimoine physique (Immobilisations corporelles)

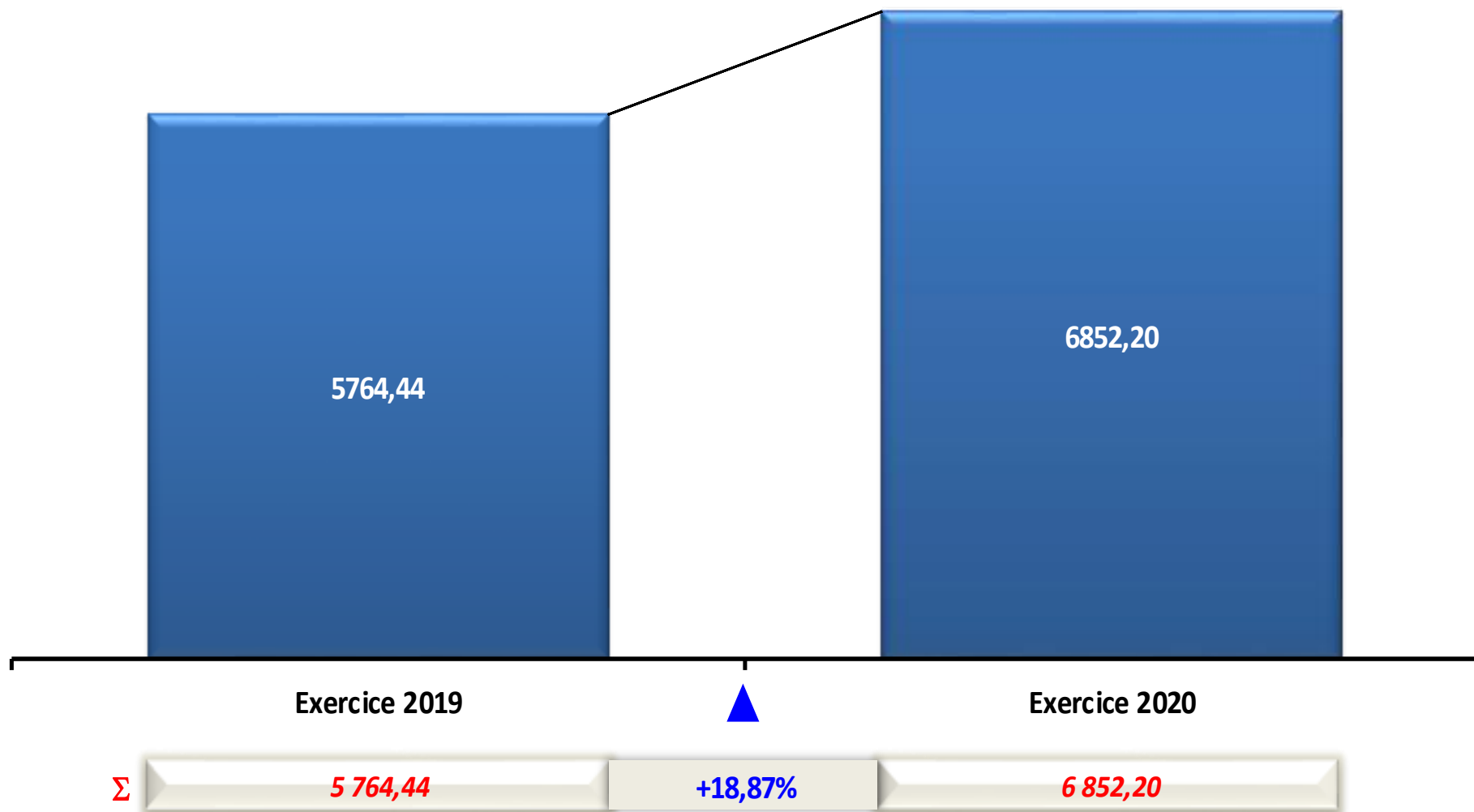


Taux de vétusté du patrimoine



VARIATION ANNUELLE DES STOCKS: 1087,76

- Stocks de denrées
- Stocks de matières d'œuvres
- Autres approvisionnements
- Encours de production de biens
- Encours de production de services
- Stocks de produits finis



ÉTAT DES CRÉANCES

VALEUR DES CRÉANCES: 8983,3

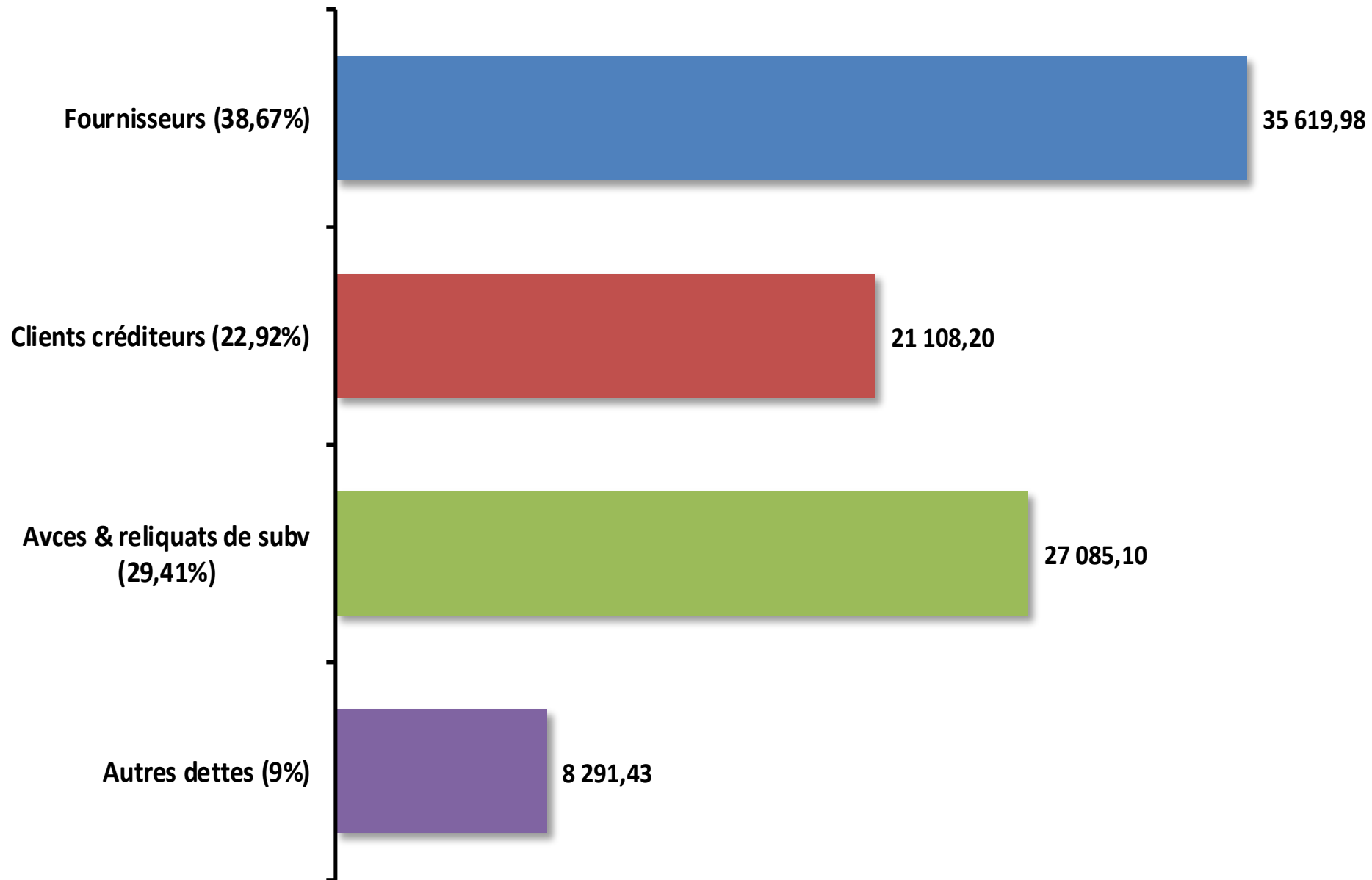
Composition des créances

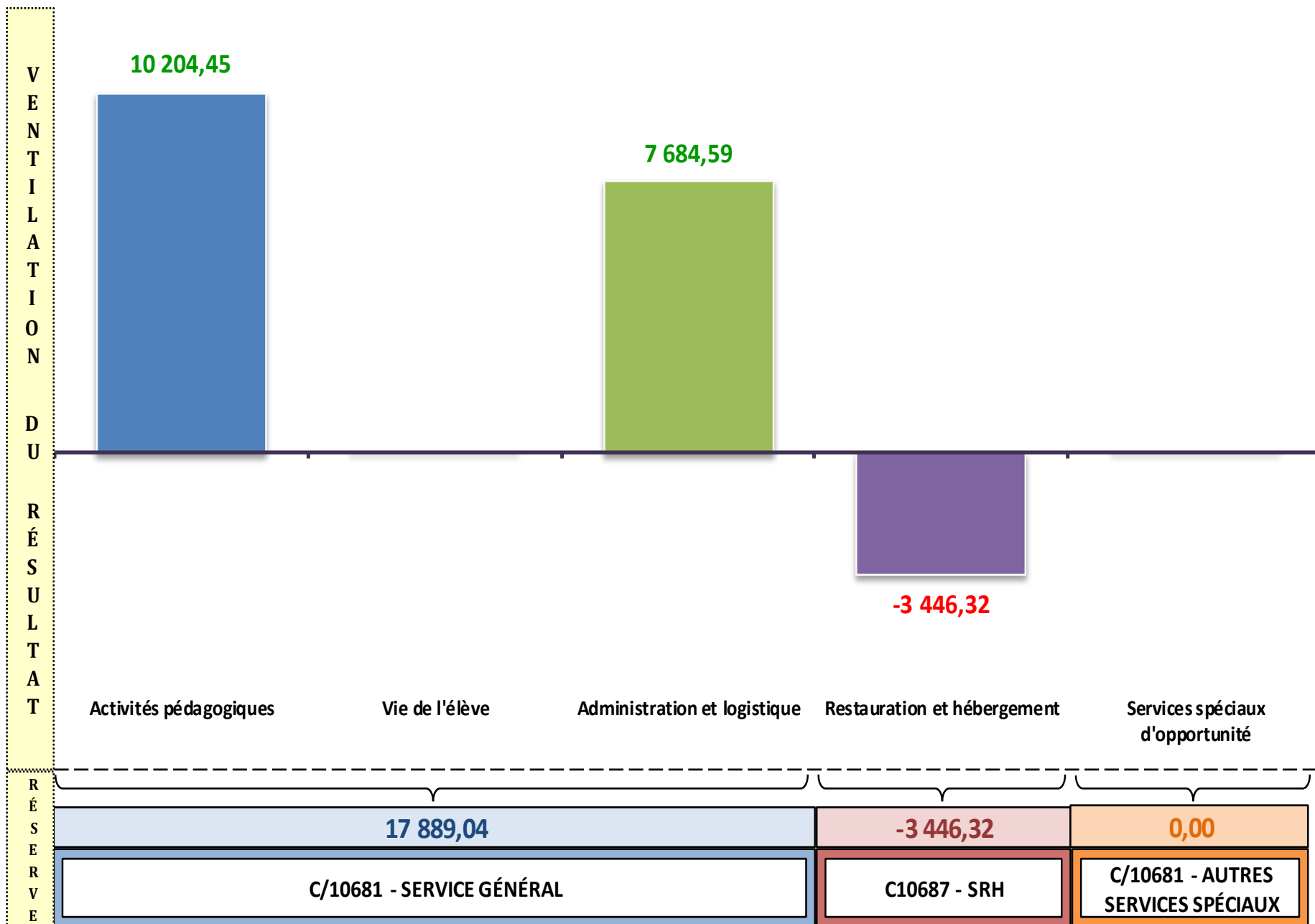
CTR (100%)

8 983,30



ÉTAT DES DETTES

VALEUR DES DETTES: 92104,71Composition des dettes



NB: Si le compte de réserves c/106 n'est pas subdivisé, alors le résultat est affecté dans son intégralité au compte 1068.

SITUATION DETAILLEE DU FONDS DE ROULEMENT DU COLLEGE GUSTAVE MONOD AU 31/12/2020	SERVICE GENERAL	SRH
Comptes de réserves (1068x) au 31/12/2020	107 620,34	23 478,61
dont réserves disponibles (10681DI et 10687DI)	105 292,25	16 626,41
dont réserves immobilisées non encore amorties (10681IM)	2 328,09	
dont stocks (10681ST et 10687ST)	0,00	6 852,20
dont Dépôts et cautionn. versés (10681DC)	0,00	
Provisions (comptes 15)	0,00	
Dépôts et cautionnements reçus (compte 165)	0,00	
Montant du Fonds de roulement final	128 770,86	